



Compte-rendu de la réunion de bureau du 12/09/2019
Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest

1. Point sur les travaux en cours

- **Organisation des 2èmes assises de la mer et du littoral**

Tous les ans, le Réseau des Conseils de développement bretons organise des assises de la mer et du littoral. Cette année, en l'absence de volontaires, le Conseil de développement du Pays de Brest a accepté à nouveau de prendre en charge l'organisation des assises de la mer.

L'événement aura lieu le 12 novembre 2019 après-midi dans le pavillon « Événementiel » d'Océanopolis Brest.

Le thème choisi est « de l'eau de nos rivières à l'océan : quelles actions locales ? ». Ce thème semblait fédérateur, car il permet de faire participer les Conseils de développement qui n'ont pas de façade maritime, grâce à l'entrée « rivière ». Sont conviés l'ensemble des Conseils de développement membres du Réseau breton et leurs membres, ainsi que les partenaires extérieurs impliqués dans les actions en lien avec la qualité de l'eau (Région, Universités, Comité des Pêches, Fédérations de plaisance et de construction navale etc.)

Le programme prévisionnel est constitué comme suit :

13h30 : accueil

13h45 : table ronde « *enjeux et actions locales pour un développement durable des territoires maritimes* » avec Thierry Burlot (VP Région chargé de l'environnement et de l'eau), Jean-Luc Barbo (Président Commission locale de l'eau Côtes d'Armor), Eau et Rivières, Denis Bailly (économiste), Pôle Mer Bretagne, CESER

15h45 : Témoignages et débats « *enjeux, perspectives et pistes d'actions en lien avec la qualité de l'eau* »

Produit de la mer et biodiversité : Groix Haliotis (élevage d'Ormeaux)

Réduire l'impact des activités humaines : Chambre régionale d'agriculture, association Les Hydrophiles (Redon)

Activités récréatives (tourisme, nautisme, baignade) : centre nautique des Glénan

Activités portuaires en transition : Les Recycleurs Bretons

16h45 : Retour sur les échanges par Alix Levain (sociologue)

- **Note de fonctionnement entre Conseil de développement et EPCI**

Une note a été présentée aux DGS des EPCI en comité directeur du 04/09/2019. Cette note présente et clarifie les procédures de saisines et les principes d'échange entre le Conseil de développement et



les EPCI. Elle est à destination des élus et des techniciens. Le but est de fournir un « mode d'emploi » qui indique la marche à suivre pour effectuer les saisines (forme, délais, étapes d'étude du document et de rédaction de l'avis etc). Ceci devrait permettre d'éliminer les incompréhensions et malentendus sur la procédure de saisine, et de fluidifier la communication entre le Conseil et les EPCI et leur service.

Cette note donne aussi des précisions sur la composition des collèges territoriaux et des groupes de travail :

- Les collèges territoriaux devront être composés au minimum de 10 membres pour limiter les chances de n'avoir aucun présent aux réunions concernant les projets communautaires
- Pour éviter la sous-représentation du collège territorial lors de l'examen des projets communautaires, le groupe de travail dédié ne pourra pas inclure un nombre de membres de la CADD supérieur à 25% du nombre de membres du collège territorial (3 membres de la CADD pour un collège territorial de 10 personnes, 5 membres de la CADD pour un collège territorial de 20 personnes, etc)
- **Contribution du Conseil de développement pour une politique maritime à l'échelle du Pays de Brest**

Suite aux travaux initiés par la Commission Mer et Littoral en 2016 autour de l'économie et l'emploi maritime, une contribution a été rédigée.

A partir de la synthèse des travaux, le document s'est construit comme suit :

1. Introduction
2. Analyse des forces et faiblesses du Pays de Brest en matière d'activités maritimes : les enjeux identifiés
3. Recommandations et propositions pour l'élaboration d'une stratégie maritime dans le Pays de Brest
4. Annexes : compilation des travaux menés

Le document final est consultable sur le [site internet](#).

2. Questions diverses

- **Projet de Loi Engagement et Proximité :**

Le projet de loi « Engagement et Proximité » porté par S. Lecornu prévoit de rendre facultative la création d'un Conseil de développement pour les EPCI de plus de 20.000 habitants (revenant ainsi sur l'abaissement du seuil prévu par la loi NOTRe). Le projet de loi propose également de supprimer la possibilité pour les Conseils de réaliser des auto-saisines.

Les Conseils de développement bretons et leur Réseau se sont mobilisés pour défendre leur existence (courriers et rencontres avec les députés et sénateurs, rencontre avec le CESER..).



Plusieurs amendements ont été proposés au Sénat, en faveur du maintien des Conseils de développement pour la plupart, mais un amendement de F. Gatel propose de supprimer purement et simplement les Conseils de développement (sans seuil de population, sans possibilité d'en créer un de manière volontaire pour les EPCI le souhaitant).

- **SCoT du Pays de Brest :**

Le SCoT est mis à disposition du public jusqu'au 26/09 pour recueillir les observations.

Les rencontres du SCoT se dérouleront le 24 octobre à la Forge, à Plouvien, sur le thème de l'artificialisation des sols.

- **Circulaire zéro artificialisation :**

Durant l'été, le Président de la République a fait parvenir aux services de l'Etat une circulaire réaffirmant les objectifs de « zéro artificialisation » et leur laissant 3 mois pour présenter leurs stratégies d'action sur ce point.

Il s'agit d'un objectif qui s'affirme d'années en années et qui, à terme, pourrait marquer un tournant dans les politiques d'aménagement du territoire.